

RAPPORT FINANCIER

1984/1985

SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE

12, rue Antoine Roucher 75016 Paris Tél. : 45.24.57.80

3-BUDGET 1986

Nous avons retenu 12 % de croissance pour le total de nos dépenses. Cette augmentation est modulée selon les postes, et tient compte, outre l'augmentation des effectifs :

- d'un ré-aménagement des salaires et appointements de notre secrétariat dont la charge s'accroît singulièrement,
- des frais d'assurance dont la prime unitaire augmente,
- des frais des journées nationales qui faisaient jusqu'à l'an dernier, l'objet d'un budget séparé.

Ces trois postes avaient déjà vu un dérasement l'an dernier.

Comme dit en 1.4- plus haut, nous devons prévoir en outre, au moins une dépense "exceptionnelle" dans le genre de la publication d' AZIMUTH.

Selon ces prévisions, nous devrions maintenir notre équilibre financier cette année.

4-COTISATIONS

Nous avons dû maintenir une augmentation des cotisations que vous trouverez dans le tableau joint et qui, pour les chefs, comprennent une participation de 45f aux journées nationales.

Incidentement, les cotisations que vous demandez aux parents comprennent ordinairement, outre la cotisation "Nationale" une cotisation "locale" qui n'est pas forcément inférieure à celle-ci, ce qui n'a rien d'anormal.

N'hésitez pas à bien identifier ces deux montants et profitez de l'occasion pour expliquer aux parents qu'il faut assurer le renouvellement du matériel constitué au départ par leurs prédécesseurs et dont ils sont bien contents de profiter.

5-EFFECTIFS

Année	Effectifs	%
1976	5 350	
7	5 835	9,06
8	6 180	5,91
9	6 538	5,79
1980	7 287	11,46
1	9 168	25,81
2	10 096	10,12
3	10 858	7,54
4	11 761	8,32
5	12 792	8,78

SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE

TARIF DES COTISATIONS 1986/1987

	Cotis	Abont	Total
Conseillers Nationaux, équipes de Branche Maitrises de Groupe, Aumôniers de Groupe	90	160	250
Equipes de Branche "étudiants"	85	85	170
Eclaireurs, Guides, Routiers, Louveteaux Jeannettes, Guides Aînées	85	85	170
Chefs d'unités, Assistants, Aumôniers	85+45	85	215
Réduction Famille (tous les membres d' une même famille =30)	70	70	140
Temporaire (3 mois, avec ou sans camp)	80		80
Cotisation définitive après temporaire (pas de réduction "famille")	50	50	100
Après le 1er Mai, toutes branches, pas de réduction "famille". (pour Conseil Nat, Maitrise de Groupe: plein tarif)	50	50	100

DONS AUX SUF

Les SUF étant reconnus
d'utilité publique

TOUS CES DONS SONT DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Selon les termes de la loi, à concurrence
de (1+4)% du revenu net imposable,
ligne 11 - ligne 8 de la feuille de calcul
Rédigez vos chèques à l'ordre des

SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE

Un reçu vous sera retourné pour justifier
la déduction dans votre déclaration de
revenus 1985